



PRÉFET DE LA VENDÉE
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

**MESSAGE DE MISE EN ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE
DE NIVEAU ORANGE POUR VENT VIOLENT**

La Roche-sur-Yon, le 5 mars 2017

DESTINATAIRES :

- **Maires du département POUR ACTION**
- **Destinataires de la liste « Alerte Météo » POUR ACTION**

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France décide l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour un risque de vent violent. Il convient d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique.

Type de phénomène:

Début d'événement prévu le 6 mars 2017 à 12h00
Fin de phénomène prévue le 6 mars 2017 à 18h00

Qualification du phénomène :

Passage d'une forte tempête hivernale.

Evolution prévue :

Demain, dès la fin de la matinée, le vent s'oriente à l'Ouest, puis au Nord-Ouest et se renforce très sensiblement. Les rafales les plus fortes sont attendues entre 12h00 et 18h00, elles atteindront 110 km/h sur l'ensemble du département. Sur la côte et ponctuellement dans l'intérieur, des rafales à 120 km/h seront possibles.
En soirée, le vent faiblit à 50 km/h, toujours de secteur Nord-Ouest.

Consignes aux maires :

Dès le début de la période à risque (le 6 mars à 12h00), les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population au regard du risque annoncé, et activeront leur plan communal de sauvegarde (PCS).

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.70.85 ou auprès du répondeur de météo France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet www.vendee.gouv.fr et www.meteofrance.com

Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Le préfet,
pour le préfet
le sous-préfet, directeur de cabinet



Gwenaëlle Chapuis